

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEISE**



DATE DE CONVOCATION :

Le 1^{er} décembre 2015

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE :	34
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :	22
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS :	12
- AYANT DONNE POUVOIR :	6

Le lundi 7 décembre 2015 à 18h, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal sur la Commune de Bourg-Saint-Maurice, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELARD.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Simone PERGET, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)
Monsieur Jean-Pierre MOREL, (Les Chapelles)
Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean-Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)
Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy-Tarentaise)
Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Sééz)
Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Monsieur Jean-Christophe VITALE (Tignes)
Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Monsieur Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

ETAIENT EXCUSES :

Madame Jacqueline POLETTI (pouvoir à Simone PERGET),
Messieurs Michel GIRAUDY (pouvoir à Georges TRESALLET),
Gilles FLANDIN (pouvoir à Jean-Pierre MOREL), Marc BAUER (pouvoir à Gérard MATTIS), Patrick MARTIN (pouvoir à Audrey NALIN), Alain EMPRIN (pouvoir à Gaston PASCAL-MOUSSELARD)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Olivier PETIT

N°2015-68 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS »

Le Président présente au Conseil communautaire le projet de décision modificative n°1 au budget annexe « Transports »

Le Président rappelle que le Conseil départemental verse la subvention relative au transport des élèves internes et demi-pensionnaires par acomptes mensuels.

Le coût réel des transporteurs de l'année scolaire 2014/2015, et le montant des subventions versées par le Conseil départemental à la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise fait apparaitre un trop perçu à reverser au Département.

Par ailleurs, le montant de la participation des usagers est fonction du quotient familial. Des recettes supplémentaires sont constatées par rapport aux prévisions budgétaires.

Enfin, le budget principal supporte des frais relatifs au fonctionnement (téléphone, affranchissement...) du budget annexe « Transports ». Il convient de modifier le montant du remboursement de ses frais.

Il est proposé de voter une décision modificative pour ajuster les crédits du budget annexe « Transports ».

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **MODIFIER** les crédits votés lors du budget primitif comme suit :

		Dépenses	Recettes
6287	Remboursement de frais	1 000 €	
658	Charges de gestion courante	92 000 €	
7061	Transport de voyageurs		93 000 €

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELDARD

